



Rythmes scolaires

J'applique, je n'applique pas

Sur les 163 maires du Val-d'Oise, seuls 7 maires (Argenteuil, Ermont, Herblay, Saint Leu, Saint Prix, Osny et Montmagny) ont fait savoir qu'ils n'appliqueraient pas la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014.

Si certains d'entre ces sept maires laissent planer le doute sur ce qu'ils n'appliqueront pas [horaires ou temps d'activités pédagogiques (TAP)], d'autres affirment qu'ils resteront sur quatre jours d'enseignement pour les élèves.

Il est nécessaire de rappeler que l'organisation de la journée, de la semaine, de l'année scolaire est décidée par le ministère de l'éducation nationale, par décret, depuis 1934. Concrètement, cela veut dire que les enseignants seront présents neuf demi-journées où que ce soit.

L'école est devenue celle de la République et chacun se doit d'en respecter les règles, et plus particulièrement le maire, premier magistrat d'une commune.

Ceux qui refuseront d'appliquer la loi seront lourdement sanctionnés financièrement et le Préfet se chargera de faire respecter la loi.

Mais la vraie question est : que deviennent les élèves, les enfants, dans cette guerre qui n'est pas sans arrière pensée ?

Les enseignants assureront neuf demi-journées d'enseignement. Que va-t-il advenir des enfants à l'issue de ce temps d'enseignement ?

Que les communes mettent en place un simple service de garderie sur le temps qui est de leur ressort peut se comprendre pour des raisons financières et la non mise en place des temps d'activités périscolaires est prévue par la circulaire et laissée au choix des communes.

Des dispositifs sont mis en place, avec des aides de l'Etat et la compétence des structures du périscolaire, reconnues par l'Education Nationale, pour professionnaliser les fonctions d'animateurs du périscolaire.

Mais, refuser la modification des horaires, qui n'a aucune répercussion financière, relève d'une manipulation, qui rencontre un écho auprès de la presse, de certains parents mal informés et de certains enseignants.

La FCPE95 soutient les 156 maires qui malgré les mêmes difficultés, souvent plus grandes, font montre de pragmatisme et de respect de la loi, même si elle ne leur convient pas.

La FCPE 95 a exposé ses critiques vis-à-vis de la circulaire : elle ne va pas assez loin.

Pour une véritable organisation de l'école égalitaire, il faudra réduire les vacances d'été, alléger les programmes aberrants, imposer le rythme de sept semaines d'école-deux semaines de vacances régulièrement pour tous, repenser la semaine, le trimestre et l'année pour les écoles, les collèges et les lycées. Elle ne va pas assez loin pour une véritable égalité des territoires au travers d'une aide pérenne et conséquente pour les communes les moins favorisées.

C'est le combat de la FCPE contre tous les intérêts particuliers, pour l'intérêt des élèves.

La FCPE se bat et se battra pour une école de la réussite et de l'égalité partout.